

contre la loi royer,

peut on gagner ?



LES PATRONS
HORS DES C.E.T. !

« D'accord pour se mettre en grève, d'accord pour aller à la manif. Mais est-ce que ça ne va pas faire le même coup que l'année dernière, où on n'a pas obtenu grand-chose ? »

Cette question, elle a été posée dans tous les bahuts. Et c'est normal : avec la répression (il ya déjà des menaces d'exclusion dans plusieurs CET et lycées), l'échéance de la fin d'année, où on nous attend au tournant pour le passage du CAP, c'est vrai qu'il faut bien voir où on met les pieds.

QU'A-T-ON OBTENU

L'ANNEE DERNIERE ?

Debré a été vidé du gouvernement, mais sa loi est restée, avec seulement quelques petits aménagements. Nous n'avons pas, c'est sûr obtenu le rétablissement des sursis, leur extension à toute la jeunesse avec le libre choix de la date d'incorporation et la suppression de la clause d'embauche. On sait même que le gouvernement nous prépare une autre bonne surprise, puisqu'il est fortement question de porter le service militaire de 12 à 18 mois (ce qui permet de masquer le chômage, et d'embrigader mieux la jeunesse).

Mais nous avons obtenu quelque chose de très important : pour la première fois, nous avons pu ouvrir notre gueule. Pour la première fois, nous avons pris notre lutte en mains, nous nous sommes organisés. Pour la première fois, nous leur avons fait peur, aux patrons qui nous attendent dans les jurys d'examen, aux petits chefs qui nous briments dans les ateliers. Pour la première fois, on a dû nous prendre au sérieux. Et ça c'est un acquis que plus personne ne nous enlèvera.

ET LA LOI ROYER ?

Dans tous les CET en lutte, on crie : « A bas la loi Royer-loi de négriers ». Cette loi, c'est la consécration de plusieurs années d'efforts des patrons : Elle leur donne l'enseignement technique. Elle leur donne une main-d'œuvre gratuite, qu'ils pourront exploiter dès l'âge de 14 ans. Elle leur donne des apprentis qu'ils ne seront même pas obligés de payer au SMIG. Elle leur donne des Centres de Formation des Apprentis (CFA), destinés à remplacer les CET, et dont ils décideront le budget, les débouchés, la sélection à y faire.

Au même moment, dans les lycées et les facultés, on va mettre en place la réforme Fontanet : c'est un ensemble de moyens pour accélérer la sélection sociale, et précipiter vers l'enseignement technique les enfants des couches les moins favorisées.

Nous avons donc raison de dire « A bas la loi Royer » de refuser globalement la loi des patrons.

COMMENT VAINCRE ?

Ce qu'il faut faire aujourd'hui, c'est créer un premier rapport de forces. Etre conscients que la jeunesse ne peut à elle seule faire abolir une loi voulue, décidée, mise en place par le gouvernement des patrons. Ce premier rapport de forces, nous l'obtiendrons :

— En réalisant une mobilisation de toute la jeunesse. Car si les lycéens, les étudiants et les apprentis ont chacun leurs propres revendications, ils seront d'autant plus forts qu'ils seront plus unis. Il est important que nous ayons nos propres mots d'ordre, nos propres formes de lutte, nos propres manifestations. Mais il faut aussi que nous organisions des manifestations communes, que

localement nous élisions ensemble des coordinations. Ce sont les patrons qui organisent la division de la jeunesse, qui veulent former d'un côté l'élite, de l'autre côté la masse des futurs travailleurs. Refusons cette division, montrons notre force !

— En organisant la grève. La grève, c'est dire « Ras-le-bol », ça suffit ! La grève, c'est le moment où on aime le bahut, parce qu'on le prend en mains, parce qu'on y apprend la démocratie. Pas la fausse, celle des règlements intérieurs, mais la vraie, celle de la lutte.

— En organisant des démonstrations de force : une manif, ça sert à vaincre l'isolement. Dans une manif, on se compte, on se voit, on s'entend, on voit les lycéens, on voit le CET d'à côté. La manif, c'est le contraire de la vie de tous les jours : chacun devant son établi, chacun dans son CET, et le soir chacun devant sa télé. A la manif, on peut gueuler tout fort ce qu'on a gardé sur le cœur pendant des mois.

Si on arrive à faire tout ça, c'est bien parti. Mais ça ne suffit pas. A partir du moment où elle lutte contre le gouvernement des patrons, la jeunesse doit se lier aux luttes ouvrières. Non seulement à la base, en allant discuter comme ça s'est déjà fait, avec les grévistes du Lyonnais et de Rateau. Mais nationalement, en demandant aux syndicats ouvriers d'organiser une riposte avec les coordinations des comités de grève lycéens, des apprentis et des étudiants.

ET SI TOUT CA NE SUFFIT PAS ?

La lutte que nous commençons est une lutte de longue haleine. Même si nous n'obtenons pas tout de suite l'abrogation de la loi Royer et de la réforme Fontanet il y a un minimum que nous pouvons

imposer sur lequel on peut obtenir victoire (cf. les expériences de Tolbiac et Potain).

D'ores et déjà, nous pouvons imposer la création d'un foyer, ouvert à tous et géré par les élèves.

D'ores et déjà, nous pouvons imposer l'abrogation des règlements intérieurs scélérats

D'ores et déjà, nous pouvons imposer le droit de réunion et d'organisation.

D'ores et déjà, nous pouvons imposer la création des 10 %

Tout ça, on peut l'obtenir. Et il le faut, parce que c'est la condition pour continuer la lutte, pour pouvoir reprendre la grève quand nous le déciderons. Il faut qu'à chaque étape de la

mobilisation, nous consolidions le rapport de forces. C'est pour ça que lorsque la grève

(quitte à reprendre quelques jours plus tard) il faut qu'il reste quelque chose. L'administration doit voir qu'on

reste prêts à la lutte, qu'on veille au grain, aussi bien pour défendre nos acquis que

pour préparer les prochaines batailles. C'est pourquoi il faut créer partout des comités de lutte, qui discutent d'une

plate-forme, qui empêchent la répression, qui rédigent chaque semaine des affiches d'information. Nous pouvons obliger

l'administration à nous respecter non seulement pendant les grandes mobilisations, mais aussi chaque jour de

l'année. Mais pour ça il faut qu'elle sente une force en face d'elle : ce sera le comité de lutte du bahut.

● A BAS LA LOI ROYER !
A BAS LES CET CASERNES !

Dès maintenant, imposons :

L'OUVERTURE D'UN FOYER

L'ABOLITION DU REGLEMENT INTERIEUR

LE DROIT DE REUNION ET D'ORGANISATION

Pour cela :

PENDANT LA GREVE, ELISONS UN COMITE DE GREVE.

TOUTE L'ANNEE, COMPTONS SUR LE COMITE DE LUTTE !

